



TPAS la CGT s'adresse à vous !

29/10/2020

Cette année 2020 est à classer dans les annales tant elle aura marqué notre existence. Bien sûr la pandémie occupe toute la place des préoccupations et prendre à la légère toutes les mesures sanitaires serait une erreur. D'autant plus quand le gouvernement n'attribue pas les moyens matériels et humains indispensables pour l'hôpital public.

Nous sommes confrontés à une crise politique où l'argent est distribué aux grandes entreprises sans aucune conditionnalité, c'est « open bar ».

Nous sommes aussi confrontés à une situation économique, sociale, sanitaire sans précédent, qui bouleverse nos façons de vivre et dont nous avons encore du mal à mesurer toutes les conséquences. Chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles pour le monde du travail, les licenciements sont massifs, la situation des ménages se dégrade tous les jours, les besoins des associations de solidarité sont immenses, le secours populaire croule sous la demande, le mécontentement est fort, il prend des formes variées.

A la Poste, depuis de nombreuses années les dispositifs de départs se succèdent. Tous avec pour objectifs, d'être au service de la politique de suppressions d'emplois. Et tous, répondant à un énorme ras-le-bol du travail dû aux incessantes restructurations, au stress que cela génère, au délitement de l'ambiance dans les services, aux mauvaises conditions de travail et depuis la crise du Covid-19 aux incessantes injonctions, ordres et contre ordre.

Depuis le confinement de nombreuses postières ou postiers sont partis en retraite ou en temps libéré TPAS sans avoir pu faire de pot de départ, sans

avoir pu réellement dire au revoir à leurs collègues à cause des gestes barrières. Pour certains ils n'ont même pas obtenu la prime Covid (même si elle n'était pas à la hauteur) car sortis des effectifs au 1er août 2020.

2020 est aussi pour la Poste l'année de négociation pour le plan stratégique 2020-2030 et la négociation d'un accord social.

Si toutes les postières et tous les postiers ne s'en emparent pas, l'accord social ne portera que sur les termes de la Poste. A savoir l'employabilité, mieux gérer la pénibilité en adéquation avec le monde qui bouge et la flexibilité surtout au courrier avec un trafic en baisse.

Pour cet accord social et pour les fins de carrières la CGT a des propositions que nous souhaitons faire partager.

Sur l'emploi : le remplacement de tous les départs et de tous les TPAS.

Les agents tout au long de leur carrière ont contribué à l'augmentation des bénéfices de la Poste, ce n'est que juste retour que celle-ci contribue à la prise en charge de la surcotisation pendant la durée du TPAS (sur la base d'un temps plein)

Mais aussi aucune rémunération en TPAS ne doit être inférieure à 1800euros brut/mois.

Concernant la carrière des agents la Poste doit s'engager à la déclinaison complète et immédiate des mesures PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) en corrélation avec l'accord signé en 2018 et conforme aux grilles indiciaires de la Fonction Publique.

La Poste doit s'engager à la garantie d'une promotion effective par REP sur la totalité de la durée du TPAS au même titre qu'elle doit respecter « Un avenir pour chaque postier » et permettre la promotion de tout postier de +de 53 ans n'ayant



pas eu de promotion durant sa carrière.

En cas d'allongement des durées de cotisations ou de l'âge de départ en retraite ce dernier devra se faire en temps conseil. La Poste doit revaloriser l'indemnité de fin de dispositif (AFOS) avec prise en charge des cotisations sociales et de l'impôt.

Tous les agents doivent pouvoir accéder au TPAS y compris ceux bénéficiant du service actif ou mères de trois enfants. Tous les agents doivent pouvoir utiliser le DIF ou CPF pendant la durée du TPAS, pouvoir bénéficier de visites médicales par la médecine de prévention et avoir un interlocuteur facilement joignable surtout pour la constitution du dossier retraite par informatique.

Toutes ces propositions doivent servir de base pour la négociation du prochain accord social.

2020 est aussi une année d'élection au conseil d'administration du Groupe La Poste, les agents en TPAS en activité ou en temps conseil sont concernés par ces élections.

Certes vous avez opté pour un dispositif de préretraite, d'aménagement du temps de travail parce que vous ne retrouviez pas dans l'organisation de votre travail. Mais cela ne doit pas être une fuite en avant, la Poste a des obligations envers ses salariés le premier est de permettre de vivre dignement en activité, en préretraite ou retraite.



**Ne restez pas isolés
rejoignez la CGT pour
défendre vos intérêts, faire
respecter vos droits et en
obtenir de nouveaux.**

**Votez et faites voter CGT aux élections au conseil
d'administration de la Poste du 7 au 10 décembre 2020.**



*Le groupe La Poste a plusieurs visages,
la CGT a le vôtre*

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	